

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
D'ACIDE TARTRIQUE ORIGINAIRE DE CHINE**

2007/77 du 4/12/2007. Conformément au règlement (CE) n° 1406/2007 de la Commission du 29/11/07 (JOUE L312 du 30/11/2007) un réexamen au titre de "nouvel exportateur" du règlement (CE) n°130/2006 du Conseil (JOUE L23 du 27/01/2006) qui institue un droit antidumping définitif sur les importations d'acide tartrique(code NC 2918 12 00), originaire de Chine, est ouvert. Le droit antidumping est suspendu pour le producteur Fuyang Genebest Chemical Industry Co.Ltd (code additionnel TARIC A851) et les importations de ses produits doivent être enregistrées.

1. L'enregistrement prend fin neuf mois après le 01/12/2007.
2. Ce règlement entre en vigueur le 01/12/2007.